

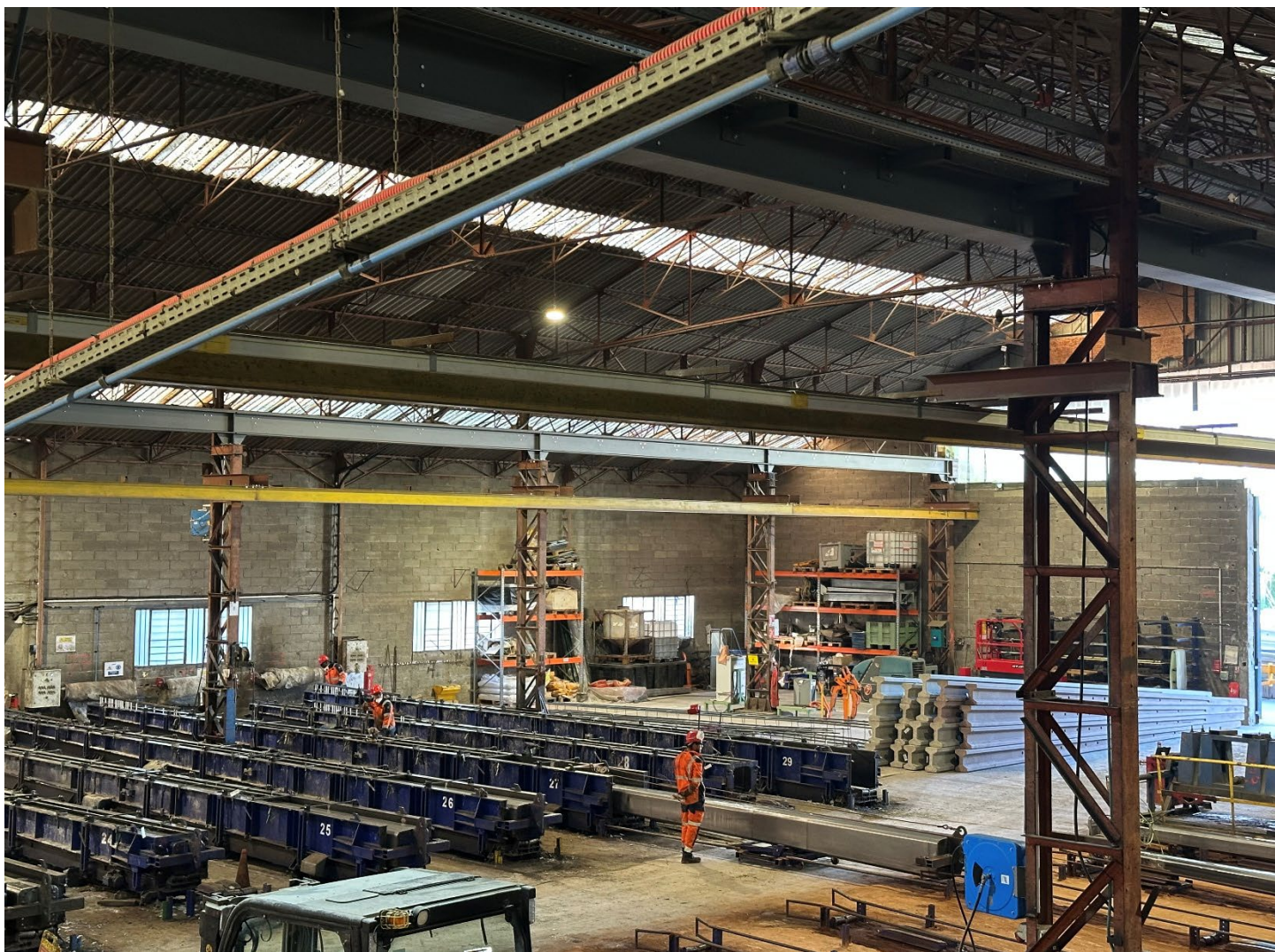


**MINISTÈRE
DU TRAVAIL
ET DES SOLIDARITÉS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction régionale de
l'économie, de l'emploi, du
travail et des solidarités
Occitanie

Carsat Retraite
& Santé
au travail
Midi-Pyrénées



JOURNÉE MONDIALE DE LA SANTÉ ET DE LA SÉCURITÉ AU TRAVAIL

Quelles solutions pour renforcer la prévention dans les entreprises ?

Visite de l'entreprise SIEBA

Merville (Haute-Garonne), le 28 avril 2026

» Le 28 avril : journée mondiale de la sécurité et de la santé au travail



Le 28 avril est la journée mondiale de la sécurité et de la santé au travail, une journée pour promouvoir la culture de prévention et sensibiliser à la lutte contre les accidents du travail et les maladies professionnelles.

A l'origine, et à l'initiative du mouvement syndical, le 28 avril marque la journée internationale de commémoration des travailleuses et des travailleurs morts ou blessés au travail, célébrée à l'échelle mondiale depuis 1996.

En 2003, l'Organisation Internationale du Travail (OIT) prend part à la campagne du 28 avril et promeut la culture de prévention en santé et sécurité au travail et l'engagement de toutes les parties prenantes (pouvoirs publics, organisations patronales et syndicats).

Ainsi est née la journée mondiale de la sécurité et de la santé au travail.

A cette occasion, Julien Tognola, directeur de la Dreets Occitanie, et Joëlle Traniello, directrice de la Carsat Midi- Pyrénées, organisent une visite de terrain au sein de l'entreprise SIEBA (Société Industrielle Exploitation Béton Armé), ancrée localement à Merville en Haute-Garonne.

Cette entreprise est engagée de longue date dans une démarche active de prévention des risques professionnels, avec une conviction : la prévention des risques professionnels constitue un levier essentiel de protection des travailleurs, de performance durable des entreprises et d'attractivité des métiers.



Des accidents du travail encore trop nombreux

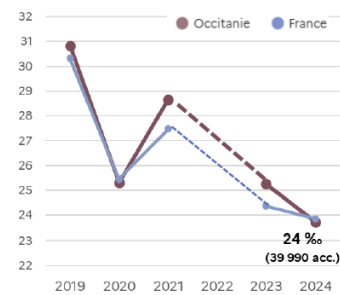
Chiffres-clés en Occitanie hors secteur agricole

- 48 634 accidents du travail avec arrêt, soit plus de 900 accidents du travail avec arrêt chaque semaine
- 39 990 accidents du travail avec arrêt de travail supérieur à 3 jours
- 1 270 accidents du travail graves
- 83 accidents mortels, soit près de 2 décès par semaine
- 2 874 maladies professionnelles reconnues

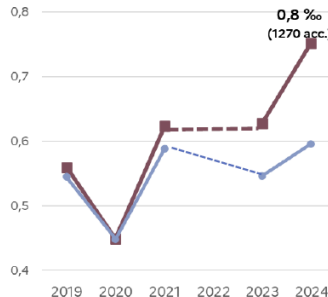
année 2024 – données assurance maladie

Des accidents globalement moins fréquents, mais davantage d'accidents graves

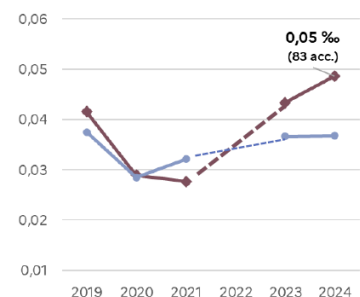
Indice de fréquence des AT avec arrêt > 3 jours



Indice de fréquence des AT graves

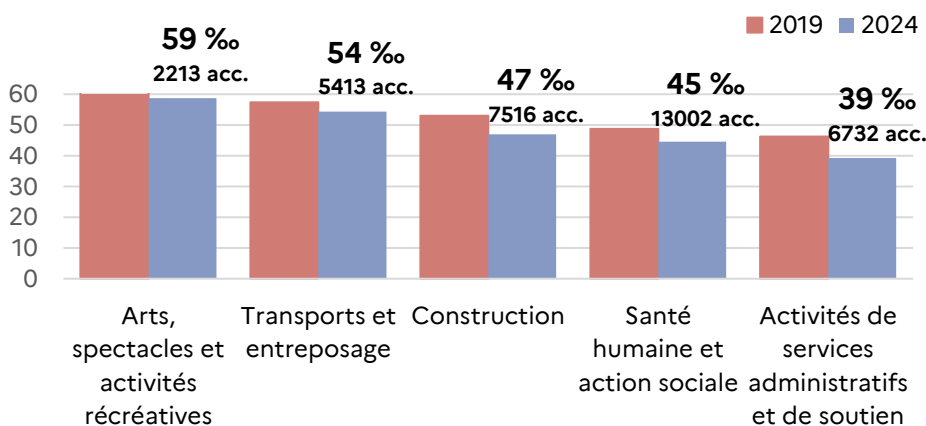


Indice de fréquence des AT mortels



Une forte hétérogénéité selon les secteurs d'activité

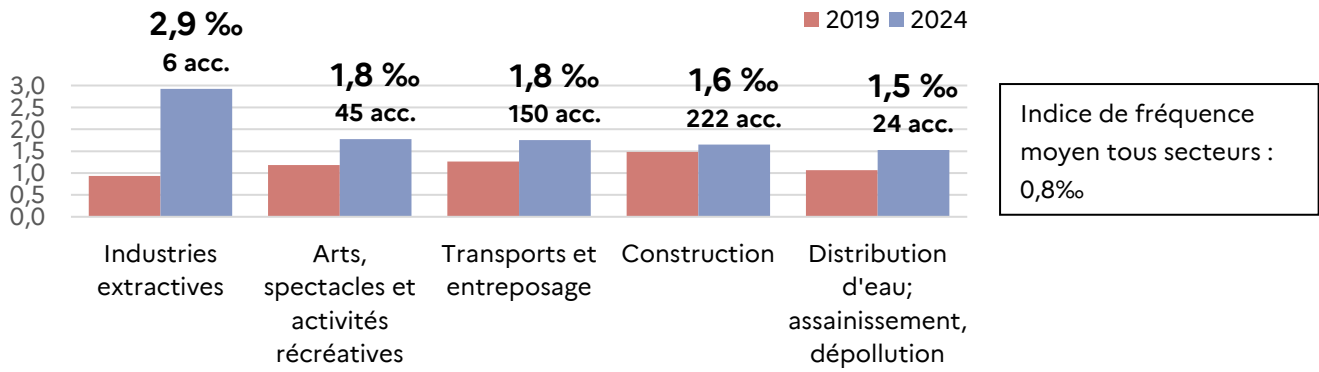
Indice de fréquence¹ des accidents du travail avec arrêt de plus de trois jours dans les secteurs les plus sinistrés en Occitanie (les secteurs sont classés par incidence)



Indice de fréquence moyen tous secteurs : 24%

¹ Indice de fréquence : Nombre de sinistres pour 1 000 salariés

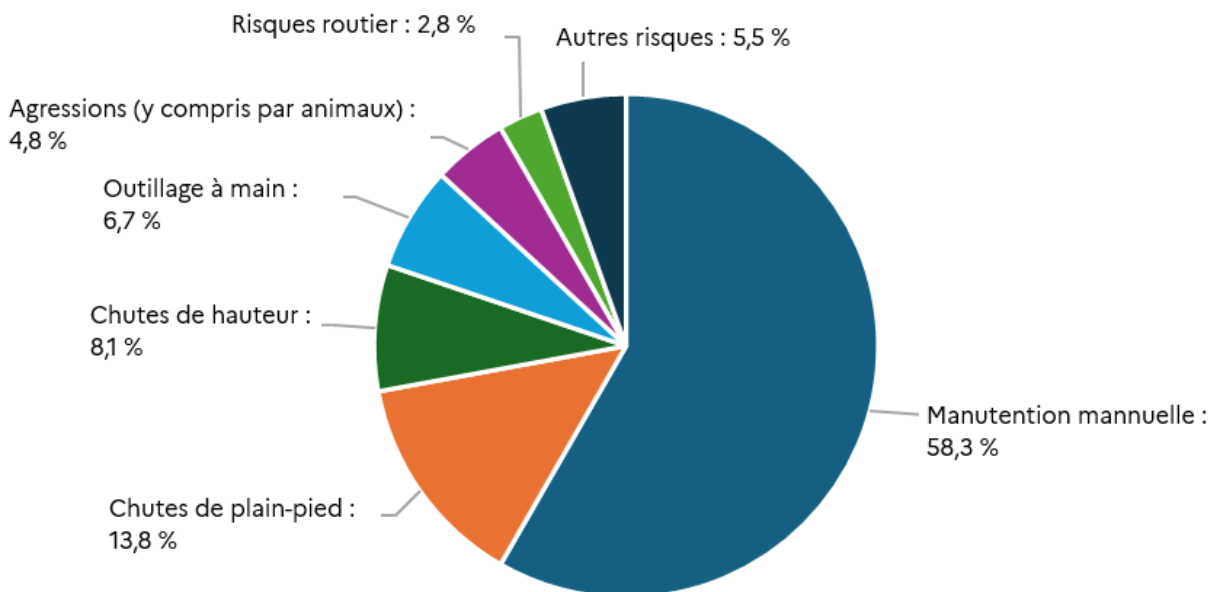
Indice de fréquence des accidents du travail graves et mortels dans les secteurs les plus sinistrés en Occitanie (les secteurs sont classés par incidence)



La sinistralité est particulièrement élevée dans les secteurs de la construction, des transports, des arts et spectacles et du médico-social, mais le secteur industriel n'est pas épargné.

La maintenance, les chutes de plain-pied et les chutes de hauteur sont les trois causes majeures à l'origine des accidents du travail en Occitanie.

Répartition des accidents du travail par risque en Occitanie en 2024 (données CARSAT LR et MP)





La DREETS publie un nouveau tableau de bord annuel de la santé au travail en Occitanie

PRÉFET DE LA RÉGION OCCITANIE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités

PLAN RÉGIONAL SANTÉ TRAVAIL
Occitanie

Tableau de bord de la santé au travail en Occitanie

Edition 2026 (sur données 2024, sauf mention contraire)

Accidents du travail

Note : indice de fréquence (IF) = (nombre d'AT / nombre de salariés) x 1 000



Tendances 2025

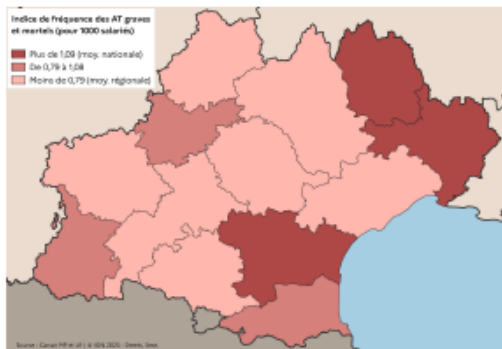
➡ AT avec arrêt de travail

➡ AT mortels

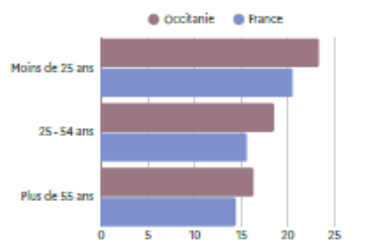


20 % des AT avec arrêt concernent les moins de 25 ans

17 % des AT avec arrêt concernent les salariés du secteur de la santé humaine et de l'action sociale



Fréquence des AT par tranche d'âge



Source : Bases Données 2023, DSN - Champs général et MSA.

Note : taux de fréquence (TF) = (nombre d'AT / nombre d'heures travaillées) x 1 000 000

Indice de fréquence des AT avec arrêt > 3 jours



Source : Carat MP et LR.

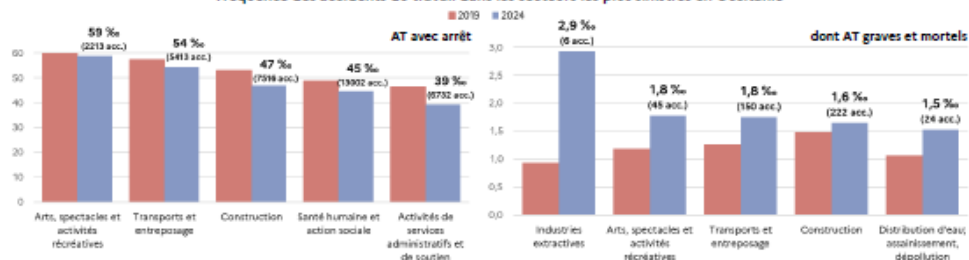
Indice de fréquence des AT graves



Indice de fréquence des AT mortels



Fréquence des accidents du travail dans les secteurs les plus sinistrés en Occitanie



Source : Carat MP et LR.



Pour en savoir plus, le site de l'Observatoire de la santé au travail en Occitanie
<https://sante-travail-occitanie.atlasante.fr/>

avril 2026

» En Occitanie, une mobilisation collective dans le cadre du plan régional de santé au travail (PRST)

Les constats effectués par les services de l'inspection du travail et de la Carsat mettent en évidence plusieurs facteurs récurrents :

- une évaluation des risques insuffisante ou absente ;
- des mesures de prévention inexistantes ou incomplètes ;
- un fonctionnement parfois défaillant du dialogue social en matière de santé et sécurité.

Le plan régional de santé au travail (PRST)

Réunissant l'Etat, les partenaires sociaux et l'ensemble des acteurs de la prévention, le PRST illustre la mobilisation collective pour renforcer la culture de prévention. Articulé autour de 16 actions concrètes (chutes de hauteur, poussières, produits chimiques...), il vise à outiller les entreprises – en particulier les PME – et les partenaires sociaux pour engager une véritable démarche de prévention.



<https://www.prst-occitanie.fr/>

La DREETS et les DDETS(PP) : contrôler, sensibiliser et prévenir

La prévention des accidents du travail constitue une mission centrale de la DREETS et des DDETS(PP).

L'inspection du travail agit sur 2 leviers :

Le contrôle, pour faire cesser les situations à risque ou à la suite d'un accident : les actions de l'inspection du travail visent à retirer les salariés de situations dangereuses, imposer des mises en conformité, rechercher les responsabilités en lien avec l'autorité judiciaire lorsqu'un accident s'est produit, informer et accompagner les victimes d'accidents du travail et leurs ayants droit.

En Occitanie en 2025, 68 % des interventions de l'inspection du travail concernent la santé et la sécurité au travail. Les suites d'interventions se matérialisent par 239 décisions d'arrêts de travaux, 272 mises en demeure, 85 demandes de vérifications d'équipements de travail et 200 procès-verbaux.

La sensibilisation et la prévention, pour développer une culture de prévention

L'action de la Dreets s'inscrit dans le cadre du Plan régional Santé Travail en partenariat avec les acteurs de prévention. Le plan régional santé au travail a pour objectifs de promouvoir la santé et sécurité dans les entreprises et de lutter contre les accidents du travail en s'appuyant sur une « boîte à outils » spécialement développée pour les PME.



La mission de prévention des risques professionnels de la Carsat Midi-Pyrénées se structure autour de deux services complémentaires : la tarification et la prévention

Le service **Tarification**, en lien direct avec les employeurs, calcule et notifie le taux de cotisation "Accidents du Travail – Maladies professionnelles" applicable à chaque entreprise, permettant ainsi de garantir l'indemnisation des salariés victimes d'un accident ou d'une maladie professionnelle.

Le service **Prévention** est composé d'Ingénieurs conseil, de Contrôleurs de sécurité, et d'une équipe technique et administrative. Ces experts accompagnent les entreprises pour prévenir les risques professionnels, réduire les accidents de travail et améliorer les conditions de travail, pour agir sur la sinistralité.

Leurs missions se structurent autour de trois axes principaux :

- **Intervenir en entreprise** en cas de risques ou d'accidents du travail, en apportant conseils et recommandations auprès des employeurs en matière de risques professionnels ;
- **Informer et former** aux différents dispositifs de prévention et à l'évaluation des risques ;
- **Inciter les entreprises** à mettre en place des actions de prévention et soutenir les démarches au moyen de subventions ou de programmes d'actions ciblés (TMS PROS, Risques chimiques pro, RPS...).

En cas de risques exceptionnels, la Carsat Midi-Pyrénées peut aussi majorer certaines cotisations.

En quelques chiffres

- 115 168 établissements ;
- 919 193 salariés couverts ;
- 4,12 M€ d'aides financières octroyées aux entreprises par la Carsat Midi-Pyrénées.

(Carsat Midi-Pyrénées données 2024)



» Agir en prévention : l'exemple de SIEBA, une PME spécialisée dans la fabrication de poteaux électriques en béton

Une entreprise familiale à taille humaine

Fondée en 1968, l'entreprise SIEBA, Société Industrielle d'Exploitation Béton Armé, est une PME familiale de 30 salariés aujourd'hui dirigée par la troisième génération.

Son cœur de métier est la fabrication de poteaux électriques en béton pour les lignes électriques aériennes.

Malgré les contraintes du secteur, l'entreprise a fait le choix de placer la prévention au cœur de son organisation.



Marie-Nadine Roux, Guillaume Roux et Marie Dedieu

Des parcours durables dans l'entreprise

L'entreprise compte 24 salariés en production.

Les équipes regroupent des agents de préfabrication, des chefs d'équipe, des techniciens et responsables de maintenance, ainsi que des fonctions de coordination technique et de production. L'âge moyen est d'environ 40 ans, avec un bon taux de fidélité.

L'entreprise a déjà accueilli des apprentis, principalement sur des postes administratifs. Une apprentie a d'ailleurs été recrutée en CDI en octobre 2025.

“ Dès qu'un danger est identifié, il est traité à la source, en privilégiant les protections collectives. ”

Les principaux risques identifiés par l'entreprise sont les troubles musculosquelettiques liés à la manutention manuelle de charges, les chutes de plain-pied, les risques liés à la circulation et à la coactivité, l'exposition à la silice cristalline.

Vidéo de présentation de SIEBA

Découvrez le témoignage de SIEBA lors de la mise en œuvre de la démarche de prévention des troubles musculosquelettiques au bénéfice de la santé des salariés et de la performance globale.



Ctrl + Cliquez et visionnez !

La démarche de prévention des risques chez SIEBA

La prévention est possible pour toutes les petites entreprises. Elle repose sur des investissements ciblés avec l'aide des partenaires de la prévention et un dialogue permanent avec le collectif de travail.

1 Une démarche structurée autour des principes généraux de prévention

- Éviter le risque dès la conception (du produit/de la chaîne de production)
- Évaluer les risques inévitables (silice, bruit, troubles musculosquelettiques) avec l'aide de son service de prévention et de santé au travail (SPST)
- Combattre le risque à la source
- Prioriser la protection collective sur l'individuelle
- Former et accompagner chaque salarié à son poste
- Sensibiliser les équipes de maintenance : une équipe veille à la conformité du matériel pour garantir une utilisation sans risque.

2 Des investissements dans les équipements de travail, pour supprimer le risque à la source, grâce au soutien technique et financier de la Carsat

- Lutte contre les TMS : banc de coupe automatisé et pont roulant pour limiter le port de charges, bennes de coulage ergonomiques pour supprimer les vibrations
- Santé & Hygiène : aspiration des poussières (silice) et huiles de démoulage à faible impact.
- Bruit : passage aux visseuses à faible émission acoustique, modernisation de l'outil de production

3 L'organisation du travail et la prévention de l'usure : adapter le travail à l'homme grâce à un pilotage de proximité et un dialogue constant

- Démarche QSE quotidienne : une responsable QSE sur le terrain pour ajuster la sécurité en temps réel
- Co-construction : chaque investissement est pensé collectivement avec le CSE et les équipes de production concernées pour répondre aux besoins réels des postes
- Polyvalence : rotation des tâches et réflexion sur l'organisation du travail pour limiter l'usure physique liée aux gestes répétitifs

4 Une intégration rigoureuse des nouveaux salariés et une sensibilisation régulière

- Des procédures formalisées : formation aux postes de travail, aux règles de circulation, à l'utilisation des machines.
- Désignation d'un tuteur pour formation aux modes opératoires et à la sécurité au poste.
- Identification visuelle : casques de couleurs pour identifier les rôles de chacun.

“ Sans l'accompagnement de la CARSAT, ces investissements auraient pris beaucoup plus de temps.

”



L'exemple de l'entreprise SIEBA montre que la prévention est à la portée de toutes les entreprises, quelle que soit leur taille, les actions de prévention sont souvent simples et des acteurs de proximité peuvent aider à les mettre en œuvre. Investir dans la santé et la sécurité au travail, c'est protéger les salariés, agir pour la qualité de vie au travail et sécuriser leur parcours professionnel.

Les outils d'accompagnement des entreprises

Les acteurs du plan régional de santé au travail, dont la DREETS et la Carsat Midi-Pyrénées, mettent à disposition des entreprises et des salariés des ressources concrètes pour réduire les risques et prévenir l'usure professionnelle. Quelques exemples :

Un guide pour accueillir les jeunes stagiaires ou apprentis en toute sécurité

Face à une fréquence plus élevée des accidents touchant les 18-24 ans, le Plan Régional de Santé au Travail (PRST) a fait de la prévention une priorité. L'objectif : développer une culture de la sécurité partagée entre les jeunes, les établissements de formation et les entreprises d'accueil.

Pour les accompagner, le PRST propose :

- une brochure « Contrat Santé Sécurité », pour mieux accueillir les apprentis et stagiaires en entreprise :
 - ❖ Brochure apprenti : <https://www.prst-occitanie.fr/a/607/apprenti-e-contrat-sante-securite/>
 - ❖ Brochure stagiaire <https://www.prst-occitanie.fr/a/794/stagiaire-contrat-sante-securite/>
- une campagne prête à l'emploi (« Non mais c'est quoi ce travail !?! ») utilisable dans les lieux d'enseignement et de travail. <https://www.prst-occitanie.fr/r/158/-non-mais-c-est-quoi-ce-travail/>

Un kit pour intégrer les violences sexistes et sexuelles au travail (VSST) comme un risque professionnel à part entière, et savoir réagir

Le PRST propose un kit complet d'outils qui permet aux entreprises d'identifier et de prévenir le risque de VSST : <https://www.prst-occitanie.fr/a/604/outils-pour-integrer-les-violences-sexistes-et-sexuelles-au-travail-comme-un-risque-professionnel-a-part-entiere/>

Une mobilisation collective pour lutter contre la désinsertion et l'usure professionnelles

Dans le cadre de l'initiative gouvernementale pour l'emploi des 50 ans et plus, la prévention de la désinsertion et de l'usure professionnelles est un axe prioritaire des contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens signés en 2025 par la DREETS et les CARSAT avec les services de prévention et de santé au travail (SPST).

Au-delà du traitement des situations individuelles, qui fait appel aux compétences de différents acteurs (SPST, Assurance maladie, Cap emploi...), l'enjeu est de **renforcer la prévention primaire dans les secteurs les plus exposés**. Des actions sous l'égide des SPST seront engagées dans les prochains mois.

Par ailleurs, un **guide interactif** élaboré dans le cadre du PRST propose :

- un parcours personnalisé : selon la situation (salarié ou employeur), l'outil oriente vers des solutions face à l'inaptitude ou à la maladie professionnelle ;

- une orientation simplifiée : un accès direct aux dispositifs d'aide et aux acteurs compétents en région pour sécuriser les parcours professionnels.

<https://www.prst-occitanie.fr/a/938/preserver-l-emploi-ou-l-activite-des-personnes-dont-l-etat-de-sante-impacte-l-activite-professionnelle/>

> Retrouvez davantage d'outils en libre accès sur le site du PRST : www.prst-occitanie.fr/.
Un socle commun pour aider chaque entreprise, quelle que soit sa taille, à construire une démarche de prévention efficace et partagée.

Des subventions de la Carsat pour aider au financement des actions de prévention et des investissements

Des subventions sont proposées aux entreprises de 1 à 49 salariés pour financer un certain nombre d'équipements améliorant la santé et la sécurité au travail (équipements d'accès et de travail en hauteur, captage de poussières, aménagement du poste de travail).

Par ailleurs, en Midi-Pyrénées, la « subvention locaux + sûrs » ⁽¹⁾ finance (dans la limite de 25 000€) la construction ou la rénovation de locaux permettant d'améliorer les conditions de travail. Le Centre de Mesures Physiques de la Carsat Midi-Pyrénées peut conseiller et accompagner les entreprises dans leurs démarches de création ou de rénovation de locaux.

Des contrats de prévention sont également proposés pour les entreprises de moins de 200 salariés dont le secteur d'activité a signé une convention nationale d'objectifs avec l'Assurance Maladie Risques Professionnels. Une avance financière est octroyée par la Carsat pour mettre en place un projet concret de prévention, qui peut être transformée en subvention si les engagements sont tenus.

L'ensemble de ces subventions sont à retrouver sur www.ameli.fr

Un fonds d'investissement pour prévenir les risques ergonomiques



En 2023, la loi de financement rectificative de la sécurité sociale a prévu la création d'un Fonds d'Investissement dans la Prévention de l'Usure professionnelle (FIPU). Ce fonds vise à prévenir les risques ergonomiques : les manutentions manuelles de charges, les postures pénibles définies comme positions forcées, les vibrations mécaniques transmises aux mains et aux bras et celles transmises à l'ensemble du corps.

Ce fonds se matérialise sous forme de subventions ⁽²⁾ pour :

- Mener des actions de prévention et de sensibilisation
- Aménager des postes de travail
- Prendre en charge des salaires de préventeurs (frais de personnels dédiés à la prévention des risques ergonomiques).

Ce dispositif s'adresse à toutes les entreprises relevant du régime général et aux travailleurs indépendants cotisants à l'AVAT (Assurance volontaire individuelle AT/MP des travailleurs).

Former pour prévenir et protéger

Des formations sont également proposées par les **Carsat Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon**, le **réseau Assurance Maladie - Risques Professionnels**, **l'INRS** ou des **organismes de formation habilités**.

Elles permettent de développer les compétences des salariés et/ou des employeurs⁽³⁾. Ces formations sont gratuites, seuls les frais liés à la formation et le versement des salaires restent à la charge de l'employeur.

-
- (1) <https://www.carsat-mp.fr/home/entreprises/prevenir-les-risques-pro/financer-actions-prevention/entreprises-1-49-salaries/locaux--surs.html>
 - (2) <https://www.ameli.fr/haute-garonne/entreprise/sante-travail/prevention/aides-financieres/subventions-1-50-salaries/prevention-risques-ergonomiques/presentation-generale>
 - (3) <https://www.carsat-mp.fr/home/entreprises/prevenir-les-risques-pro/formation-prevention/former-les-employeurs.html>
 - (4) <https://www.compteprofessionnelprevention.fr/home.html>

CONTACTS

DREETS Occitanie

Communication

Tél : 07 61 78 83 65

dreets-oc.communication@dreets.gouv.fr

CARSAT Midi-Pyrénées

Maël Paillart

06 82 60 89 32

mael.paillart@carsat-mp.fr



**PRÉFET
DE LA RÉGION
OCCITANIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DREETS Occitanie

1, place Emile Blouin

CS 90007

31952 Toulouse cedex 9

<https://occitanie.Dreets.gouv.fr>